

**655 - Contrats Départementaux**

**Contrat Départemental - Territoire Ouest -  
Fonds d'attractivité et de développement  
Projet éducatif partagé et solidaire de SARRE-UNION**

**Rapport n° CD/2018/018**

**Service Chef de file :**

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

La réussite éducative et l'épanouissement des jeunes constituent un enjeu majeur pour le Département et ses partenaires, engagés dans le cadre du Projet Educatif Partagé et Solidaire, avec trois obligations de résultat :

- promouvoir la réussite scolaire des jeunes du territoire,
- faire de ces jeunes des acteurs du territoire et des citoyens de demain et de susciter l'envie de travailler ensemble avec les partenaires et mettre le jeune et sa famille au cœur de la démarche.

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée départementale de décider :

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat du Projet Educatif Partagé et Solidaire de Sarre-Union à conclure entre la Ville de Sarre-Union, la Communauté de communes d'Alsace Bossue, l'association du centre socioculturel et le Département, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest,
- d'attribuer une subvention à la Ville de Sarre Union au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité pour la reconstruction du centre socioculturel de Sarre-Union,
- d'approuver les termes de la convention financière à conclure entre la Ville de Sarre-Union et le Département pour permettre le versement de la subvention correspondante.

Le Conseil départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest le 11 décembre 2017.

Le projet d'attractivité et de développement du Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS) de Sarre-Union, porté par le Département et co-construit avec de nombreux partenaires, s'inscrit dans les enjeux prioritaires « Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes foyers » et « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service aux publics ». Il a pour ambition de renforcer l'attractivité du territoire de Sarre-Union, et de l'Alsace Bossue par une double approche aux travers de deux leviers : mener un projet éducatif global et partagé par les acteurs du « Campus » de Sarre-Union (plan d'actions éducatives), et doter ce « Campus » des infrastructures immobilières correspondantes (reconstruction du Centre Socio-culturel, programme de travaux concernant le Collège Pierre Claude)

La volonté de l'Exécutif départemental est que le Département accompagne le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies, etc.) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs. Le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Ouest, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Communauté de communes d'Alsace Bossue et la Commune de Sarre-Union ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Ouest les 31 janvier et 26 février 2018.

### **Le Projet Educatif Partagé et Solidaire de Sarre-Union.**

Le PEPS est une démarche inscrite dans le Plan actions éducatives et collèges adopté lors de la réunion de l'assemblée plénière du 20 mars 2017 (CD/2017/007).

Sa démarche d'élaboration a été lancée en 2017. Il a vocation à soutenir le développement du « Campus Socio-éducatif » de Sarre-Union, pour permettre son rayonnement sur son territoire, en Alsace Bossue, et au-delà. Ce projet a ainsi pour ambition de générer une réelle dynamique d'attractivité.

Il déploie une approche éducative innovante : une coordination autour d'un plan d'actions partagé par la communauté éducative, et la mutualisation des moyens correspondants.

L'ensemble des propositions d'actions sont co-construites et mises en œuvre collectivement, autour de 3 axes :

- la communication et le partage d'informations ;
- l'éducation à la citoyenneté ;
- la promotion et l'éducation à la mobilité.

A titre d'exemple : la Journée citoyenne portée par le Collège de Sarre-Union avec un soutien du Département et la participation des autres partenaires (Centre Socio-culturel, Commune de Sarre-Union, Club de foot...).

Le PEPS permet le développement de nouvelles infrastructures immobilières mieux adaptées aux enjeux éducatifs du territoire et notamment le projet de reconstruction du Centre Socioculturel, les investissements concernant le Collège Pierre Claude. Le Département engage également avec la Communauté de communes d'Alsace Bossue

une réflexion sur un projet partagé de reconstruction du relais de la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin et de la médiathèque de Sarre-Union.

Le déploiement du PEPS s'inscrit dans une perspective de partage et de coordination à l'échelle intercommunale. En effet, le projet comprend un volet expérimental au travers de la démarche « Vers la définition d'une politique jeunesse territoriale en Alsace Bossue » menée conjointement par l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département du Bas-Rhin et la Communauté de communes.

La commission territoriale du Territoire d'Action Ouest réunie le 4 juin 2018 a rendu un avis favorable sur l'éligibilité du Projet Educatif Partagé et Solidaire de Sarre-Union au Fonds de développement et d'attractivité et sur les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département, la Commune de Sarre-Union, la Communauté de communes d'Alsace Bossue, et le centre socio-culturel de Sarre-Union, et a proposé la contribution du Département suivante :

- Accompagnement en ingénierie pour le portage du Projet Educatif Partagé et Solidaire et la coordination de tous les projets qui le composent,
- Contribution financière de 1 496 487 € pour la reconstruction du Centre Socio-culturel de Sarre-Union.
- Le projet partagé de reconstruction du relais de la BDBR et de la médiathèque de Sarre-Union, au cœur de l'impulsion de la démarche par le Département.

| <b>Identifiant de l'AP</b> | <b>Libellé de l'AP</b>                            | <b>Montant de l'AP</b> | <b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b> | <b>Montant proposé</b> |
|----------------------------|---|------------------------|---|------------------------|
| FAED 2018/1                | G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement | 50 000 000,00 €        | 48 595 100,00 €                                 | 1 496 487,00 €         |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :*

*- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Ouest, le projet de développement et d'attractivité « Projet Educatif Partagé et Solidaire de Sarre Union » détaillé dans le présent rapport ;*

*- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet notamment par un accompagnement pour le portage du Projet Educatif Partagé et Solidaire et la coordination de tous les projets qui le composent ;*

*- décide d'attribuer une subvention de 1 496 487 € à la Commune de Sarre Union pour la reconstruction du centre socio-culturel de Sarre-Union ;*

*- approuve les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de développement et d'attractivité « Projet Educatif Partagé et Solidaire de Sarre-Union »*

*joint en annexe à la présente délibération, avec le projet partagé de reconstruction du relais de la BDBR et de la médiathèque de Sarre-Union ;*

*- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Sarre-Union et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;*

*- autorise son président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexe à la présente délibération.*

Strasbourg, le 13/06/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY